

02 avril 2026

Nous voici une nouvelle fois réunis pour examiner un texte qui, sous couvert d'urgence, n'entend pas simplement répondre aux crises que traverse la Nouvelle-Calédonie, mais engager son avenir institutionnel et, au-delà, son avenir démocratique. Un texte qui vise à constitutionnaliser un projet d'accord non consensuel et que le gouvernement a choisi de présenter dans la précipitation, sans véritablement rechercher le compromis entre l'ensemble des partenaires, des signataires originels de l'accord de Nouméa.

Bougival, c'est la rupture du processus de décolonisation – pas un texte ou une négociation de plus : une rupture. C'est une manière d'ignorer que, dans ce pays, il y a un peuple qui existe depuis plus de 3 000 ans et qui a été colonisé par la France à partir du 24 septembre 1853.

Bougival, c'est l'effacement d'un trait de plume de ce que nos aînés ont méticuleusement préparé, négocié, décidé afin de sortir tous ensemble, la tête haute, de ce piège de l'histoire – ses blessures, ses violences, ses révoltes. Il y a eu l'Union calédonienne de « deux couleurs, un seul peuple ». Il y a eu Nainville-les-Roches et la reconnaissance, par les représentants du peuple kanak, des victimes de l'histoire. Il y a eu ensuite les accords de Matignon-Oudinot, puis l'accord de Nouméa. Nous avons inventé un processus de décolonisation novateur, qui devait déboucher sur une émancipation du pays, qui créait les conditions d'un partenariat d'avenir avec la France.

Cette perspective n'existe plus. De ce processus original, vous fermez la porte.

C'est plus qu'un passage en force : la destruction du patrimoine politique commun de notre pays touchant la décolonisation. Sur le fond, cette évolution, que vous cherchez à présenter comme la continuité naturelle de l'accord de Nouméa, constitue un renoncement. En 1998, la trajectoire clairement définie au point 4 du préambule de l'accord de Nouméa constituait entre l'État français, le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) et le FLNKS un engagement fort : « la pleine reconnaissance de l'identité kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie, et par un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté », la France se disant alors « prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie ».

Bougival nous propose un État de la Nouvelle-Calédonie associé à une nationalité et susceptible d'être reconnu par la communauté internationale. Tout cela reste bien symbolique : en droit international, un État souverain ne peut exister à l'intérieur d'un autre. Il s'agit d'un modèle d'autonomie interne, non d'une décolonisation externe, d'autant que la nationalité calédonienne n'aura d'existence qu'à condition d'être rattachée à la nationalité française.

Le transfert de compétences régaliennes devient théoriquement possible, mais soumis à un triple verrou : une majorité qualifiée de 64 %, soit trente-six des cinquante-six voix du Congrès, l'accord discrétionnaire de l'État et le référendum, qui rend l'accès à la souveraineté pratiquement impossible. L'accord Élysée-Oudinot ajoute que si, par miracle, toutes les compétences régaliennes venaient à être transférées, cela ne constituerait pas l'indépendance : les partenaires devraient se réunir afin d'en tirer les conséquences. Pour nous, il s'agit d'un statut pérenne, sinon définitif, dans la France.

S'agissant du dispositif institutionnel, Bougival prévoit trois niveaux : la Constitution, une loi organique rédigée par l'État et une loi fondamentale propre à la Nouvelle-Calédonie, adoptée par son Congrès à la majorité des trois cinquièmes. Cette dernière étant subordonnée aux deux autres, la marge réelle d'auto-organisation demeure limitée : l'autonomie dépend entièrement de la volonté du Parlement français, exprimée par la loi organique.

S'agissant de l'identité kanak, ce projet de loi constitutionnelle rompt avec les équilibres juridiques hérités de l'accord de Nouméa : il marque notamment la reprise en main par l'État du statut civil

coutumier, restreignant le champ de la coutume au profit des principes du droit français. L'immatriculation des Kanaks au répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP), perçue comme une réintégration implicite dans la nationalité française, relève clairement d'une logique d'assimilation : le peuple kanak devient ainsi une simple composante du peuple calédonien, auquel est désormais confié le droit à l'autodétermination. Cette réorientation politique profonde, inversant la logique de l'accord de Nouméa, ne saurait être assimilée à une décolonisation conforme aux résolutions de l'ONU et au droit international.

Nouméa constituait un accord de rééquilibrage politique, social et économique. L'accord de Bougival est un projet de détricotage de ces équilibres. On retire des élus au Nord et aux îles au profit de la province Sud ; chaque province pourra disposer librement de sa propre fiscalité. L'hyperprovincialisation instaurée par le texte mettra un terme à la construction d'une communauté de destin. C'est un début, un risque avéré de partition que dessine l'accord de Bougival et que veut constitutionnaliser le projet de loi.

Deux mots suffisent à justifier, aux yeux du FLNKS, le rejet de cet accord et de sa traduction législative – dans son contenu, plus seulement dans son inspiration : « décolonisation » et « irréversibilité », qui étaient au centre de l'accord de Nouméa.

M. Antoine Léaument

Eh oui !

M. Emmanuel Tjibaou

Le préambule du projet d'accord de Bougival stipule que les dispositions de l'accord de Nouméa qui ne lui sont pas contraires demeurent en vigueur, mais c'est un masque : trop de dispositions, dans l'accord de Bougival, contredisent celui de Nouméa. Celui-ci se proposait de jeter en Nouvelle-Calédonie Kanaky les bases d'une véritable démocratie ; Bougival entend s'imposer en procédant, si le texte passe, à un quatrième report des élections provinciales, du jamais vu sous la Ve République.

Si le texte ne passe pas, l'État entend consulter directement les populations calédoniennes, mais en dégelant le corps électoral en vigueur au moment des consultations référendaires liées à l'accord de Nouméa, ce qui reviendrait à lancer une quatrième consultation référendaire, certes facultative, sur l'autodétermination du pays, en augmentant le handicap électoral des indépendantistes. C'est incroyable alors que le discours que nous entendons de la part de l'État, de certains partenaires loyalistes, consiste à attribuer les divisions actuelles du pays à la répétition des consultations référendaires ! Nul doute pourtant que celle envisagée par le gouvernement aura pour effet de cliver plus encore le pays, non de le rassembler.

Vous souhaitez donner la parole aux Calédoniens : commencez par les provinciales (Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS), comme le rappelle le Conseil constitutionnel – qui a d'ailleurs confirmé, dans une décision du 19 septembre 2025, la conformité à la Constitution du corps électoral constant. Maintenir des élections n'empêche en rien la poursuite du dialogue. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.) Afin de justifier les reports successifs des provinciales depuis juillet 2024, vous nous aviez dit : attention aux troubles ! Or les législatives, sénatoriales, municipales se sont tenues et ont démontré le contraire : les électeurs ont privilégié le dialogue par le seul usage du vote. Dès lors, pourquoi refuser à la crise actuelle cette issue démocratique ? Les municipales ont d'ailleurs été marquées par l'émergence de nouveaux mouvements apolitiques, ce qui renforcera certainement la légitimité du débat démocratique pour la suite des discussions.

Par ailleurs, pourquoi refuser d'entendre ce que nous dit la jeunesse de notre pays, notamment la jeunesse urbaine des quartiers, de la banlieue de Nouméa, qui, le 13 mai 2024, a laissé éclater son désespoir de n'être pas reconnue ? Désespoir qui s'est traduit par la mort de quatorze personnes,

dont onze Kanaks – parmi lesquels une jeune fille de 17 ans. Je pense à eux, à mon pays, à ma terre, économiquement et socialement abattue. Je suis las de toujours vous répéter le message de nos vieux. Demain, madame la ministre, notre jeunesse n'aura que faire de la lassitude. Que ferez-vous quand cette lassitude se muera en colère ? Comme en 1984, en 1988, en 2024

(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS), vous prendrez des décisions qui laisseront le pays abîmé, car vous aurez rendu la colère plus juste. Il faut que ce soit un indépendantiste qui vous le dise : quand le pays kanak est abîmé, le visage de la France l'est aussi (Mêmes mouvements), non qu'ils se confondent, mais parce qu'en tant que puissance colonisatrice vous en avez la responsabilité. Ne vous y trompez pas : quand vous prenez des décisions qui mènent au chaos, vous compromettez la place de la France dans le Pacifique.

Mme Sophie Taillé-Polian

Et c'est bien malheureux !

M. Emmanuel Tjibaou

Au-delà de vous, madame la ministre, au-delà de votre gouvernement, je voudrais m'adresser au peuple de France, ce grand peuple fier qui a toujours su résister, défendre son indépendance et sa liberté. Je lui apporte du fin fond du Pacifique les valeurs d'un vieux peuple, de tous ceux qui, d'horizons différents, ont choisi ou été contraints de vivre avec lui, de partager sa terre. C'est au nom des valeurs de la coutume, des valeurs de la France, que nous menons le combat pour notre émancipation. Hier, alors que nous n'avions pas le droit de vote, que nous étions parqués dans des réserves, nos anciens, en 1914 puis en 1940, sont venus défendre la France.

(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP ainsi que sur quelques bancs du groupe EcoS.) Certains reposent toujours dans les cimetières militaires du Nord et de l'Est. Ces tirailleurs kanak n'étaient pas seuls : ils avaient à leurs côtés des Calédoniens d'origine européenne, asiatique ou océanienne. C'est dans la solidarité du front, la boue des tranchées, qu'a commencé à se forger le processus de décolonisation calédonienne, qui s'appuie sur deux piliers puissants et simples : respect du peuple kanak, reconnaissance de celles et de ceux qui se sont enracinés dans cette terre. Ce socle a ensuite été conforté au pays par les luttes sociales communes, le travail de nos Églises, les relations tissées à l'école ou dans les stades, les unions, les mariages, les discussions politiques. Ce processus, innovant mais fragile, honore à la fois la Kanaky Nouvelle-Calédonie et la France. C'est pourquoi je lance cet appel au peuple de France, à vous, collègues, représentants du peuple : ne laissez pas détruire de façon systématique ce que nous avons patiemment et méticuleusement construit ensemble.

Je ne reconnais pas la France quand la France choisit la voie d'une obstination qui vire parfois à l'obsession. Quand la France, voyant dans son histoire récente le chemin ouvert par Michel Rocard, Lionel Jospin, François Mitterrand, Jacques Chirac, s'engage dans la voie mortifère suivie par Bernard Pons. Quand la France arme un bataillon de juristes pour trouver un subterfuge qui lui permettrait de contourner sa propre Constitution et de passer par-dessus la représentation nationale. Quand elle n'honore pas ses engagements constitutionnels touchant l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie. Ne vous en déplaie, sa vocation est d'accompagner la Kanaky Nouvelle-Calédonie vers l'émancipation (Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS), non de la retarder, de semer des obstacles sur le chemin, d'imaginer des verrous juridiques qui se révéleront autant de lignes Maginot inopérantes.

La France ne se grandit pas en cherchant à ignorer son histoire, notre histoire, surtout pas à vouloir encore une fois marginaliser le peuple kanak dans son propre pays. Cela fait plus de 3 000 ans, je le répète, que notre petit peuple résiste aux cyclones, aux épidémies, aux fouets de la colonisation, à la mondialisation ; demain, après-demain, je vous le dis, nous serons là. Nous

serons là afin d'affirmer que le combat pour la dignité n'a pas de prix ; nous avons soif de recouvrer nos droits reconnus par la France, en 1983, à Nainville-les-Roches – la légitimité du premier occupant, le droit inné et actif à l'indépendance.

Il est temps que tout cela s'arrête, que nous retrouvions l'esprit de consensus de l'accord de Nouméa ; mais comment voulez-vous débattre dans le bruit et la fureur, le désordre et la désunion qu'entraînent votre texte ici même comme au pays ? Chez nous, au fond de la case, en face de la grande porte d'entrée, derrière l'emplacement du foyer, se trouve ce que l'on appelle en drehu le hnexôt – l'endroit où se transmettent l'histoire, les contes, les légendes. Au hnexôt, les paroles se murmurent ; les mots comme les silences y sont aussi importants que les postures, un équilibre respectueux y règne, donne de la force au moment, de la puissance aux énoncés à voix basse. Le pays a plus que jamais besoin de se retrouver : votre texte l'interdit. Que la France tienne ses engagements, elle sera grande et respectée.

Je m'adresse à vous en tant que Kanak, héritier de valeurs ancestrales, mais aussi en tant que député, détenteur d'une partie de la souveraineté de la nation française. Le Kanak et le député vous le répètent : que la France respecte ses engagements et achève la trajectoire de décolonisation, la France sera grande et respectée. Cette grandeur, ce respect passent par le rejet du projet de loi constitutionnelle. (Les députés des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC, dont quelques députés se lèvent également.)